

### *Tarif des douanes*

La position du gouvernement semble être que le comité de la Chambre des communes et le public en général devront se contenter des déclarations générales du début pour déterminer si cet accord aura un effet favorable ou défavorable sur une industrie ou une compagnie. Il est pratiquement impossible de faire ces calculs et ces analyses si on ne dispose pas de toutes les données.

Dans ce cas-ci, le gouvernement nous soumet toutes les données, mais il s'agit de plus de 3 000 pages dont beaucoup sont des tableaux très détaillés. Il est très difficile d'étudier 3 000 pages, comme vous pouvez vous l'imaginer, monsieur le Président, pour évaluer les répercussions que ces mesures auront sur les activités d'une compagnie d'import-export en particulier. Nous croyons donc qu'on devrait donner plus de temps à ces gens pour leur permettre de comprendre le système et de faire les changements internes nécessaires pour que les droits de douane soient perçus et versés correctement.

Notre côté de la Chambre ne désapprouve pas l'action d'harmoniser nos droits de douane avec ceux des autres pays signataires du GATT. Je pense que cela permettra d'améliorer les relations commerciales entre les pays signataires du GATT qui sont près de 100 actuellement. Nous pensons, cependant, qu'on pourrait améliorer la façon de réaliser cette harmonisation. On l'améliorerait beaucoup, à notre avis, en accordant un peu plus de temps aux groupes visés.

On nous a présenté des instances depuis le dépôt de ces 3 000 pages et plus. Nous avons obtenu les réactions de groupes importants, notamment des divers secteurs de partout au Canada qui font partie de l'Association des industries de l'automobile dont les membres se recrutent chez les fabricants de pièces de rechange, de pièces d'automobiles et de matériel agricole. Ils disent avoir besoin de plus de temps pour examiner toute cette information. Ils ont déjà signalé certaines erreurs ou omissions dans la version préliminaire de l'annexe du système d'harmonisation qui leur a été distribuée en mai dernier. Ils croyaient qu'on leur remettrait le texte des modifications quelque part en novembre. Le rapport de leur comité doit maintenant être retardé jusqu'en avril. Cela s'accorde très difficilement avant la date d'entrée en vigueur fixée au 1<sup>er</sup> janvier.

A cause de ce retard, il leur est très difficile de s'imaginer quelles répercussions cette mesure aura sur eux. Ils ne disposeront même pas avant le 1<sup>er</sup> avril du texte définitif décrivant de quelle façon chacun des secteurs devra se conformer à la loi. Il est donc vraiment difficile d'établir des procédures entrant en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier. Je le répète, en appliquant durant trois mois une mauvaise décision touchant la perception ou le paiement d'un droit de douane, certaines entreprises peuvent frôler la faillite si elles se sont trompées en devinant quelles seraient les règles.

Je suis le porte-parole de mon parti en matière agricoles et je tiens à faire quelques brèves observations au sujet de l'incidence que les arrangements commerciaux auront sur le matériel agricole qui constitue un poste très coûteux du budget des agriculteurs.

Je ferais remarquer dès le départ que le commerce de matériel agricole entre le Canada et les États-Unis se fait presque sur une base de libre-échange depuis le début ou le milieu des années 1950. Nous avons donc plus de 30 ans d'expérience de

quasi libre-échange. Les moissonneuses-batteuses, les grandes machines agricoles ou les tracteurs neufs ne sont pas assujettis à des tarifs ou à de droits de douane. La plupart des machines agricoles plus petites sont elles aussi importées pratiquement en franchise de droits. Malheureusement, on persiste à croire dans l'Ouest que l'on impose un tarif douanier sur les machines agricoles importées des États-Unis au Canada.

On persiste à croire dans l'ouest du pays la fausse notion qui circule selon laquelle les fabricants de machines agricoles de l'est du pays se protègent grâce aux tarifs douaniers. Parfois, et je le déplore, ce sont les hommes politiques de l'endroit sur place qui alimentent ces bruits. Je tiens à ce que l'on sache bien que, depuis le début des années 1950, les machines agricoles neuves ne sont assujetties à aucun droit de douane ou tarif.

Il convient cependant de tenir compte de la différence entre la devise canadienne et américaine. Bon nombre des producteurs désireux de s'acheter un tracteur neuf comparent les prix courants aux États-Unis aux prix exigés au Canada, en négligeant cependant de tenir compte de la différence du taux de change entre nos devises respectives. S'ils s'en donnaient la peine, ils verraient que le prix est pratiquement le même, avec peut-être une légère différence attribuable aux frais de transport de l'usine américaine au destinataire canadien, qui s'ajoute au coût du tracteur.

Il ne nous reste au Canada que quelques usines fabriquant des machines agricoles, notamment la Versatile qui n'appartient d'ailleurs plus à des Canadiens, car la société Ford en a fait l'acquisition. C'est donc désormais une entreprise internationale. Le gouvernement avait accordé de l'aide à Versatile, sous une forme ou une autre, équivalent à quelque 40 millions de dollars, je crois, pour faire aboutir la transaction. La compagnie avait convenu de reconstruire son usine et d'accroître automatiser davantage son matériel. Mais par suite de certains de ces changements, nous apprenons de l'Association des industries de l'automobile que la Versatile à Winnipeg ne pourra plus importer en franchise des droits du matériel de soudage pour automatiser son usine.

• (1020)

Les propositions formulées dans le document de 3 000 pages, déposé il y a quelques semaines, compromettent les échanges entre les deux pays dans ce secteur important et risquent d'en réduire l'importance par rapport aux années passées. Si nous tenons à automatiser nos usines pour leur permettre de soutenir la concurrence de leurs contreparties américaines, il nous faudra désormais payer des droits de douane, selon l'interprétation qu'en a donné l'Association des industries de l'automobile après avoir examiné les chiffres déposés au début d'octobre. Je ne trouve pas cela juste, et d'autant plus que le gouvernement préconise depuis longtemps déjà à qui veut bien l'entendre la libéralisation de tous les échanges entre les deux pays. Or, le libre-échange existait pratiquement dans le secteur de l'outillage agricole, pour les tracteurs et les moissonneuses-batteuses en particulier; or, du fait de ces changements, les fabricants canadiens de tracteurs, qui sont déjà en difficulté, auront encore plus de mal à poursuivre leur activité au Canada.